

Bien vieillir à domicile

En Isère, un système d'accompagnement mobile permettra désormais aux personnes âgées de rester chez elles tout en bénéficiant de multiples services 24 h sur 24. Un projet initié par le Syndicat intercommunal de la Rive gauche du Drac, soutenu par la Fondation Caisse d'Épargne pour la solidarité.

La vieillesse est comparable à l'ascension d'une montagne. Plus vous montez, plus vous êtes fatigué et hors d'haleine, mais combien votre vision s'est élargie.

Ingmar Bergman

en 2005, plus de 12 millions de personnes de plus de 60 ans en France ; 24 millions en 2050. Révolution silencieuse et inexorable, le vieillissement de la population est devenu un enjeu majeur, et la prise en charge des personnes âgées une préoccupation essentielle des Français. Le maintien à domicile est un enjeu de société central, compte tenu de la part croissante des personnes âgées et de l'évolution des familles ; un enjeu financier en tant qu'alternative au placement dans des institutions coûteuses où les places sont déjà insuffisantes ; un enjeu d'amélioration de qualité de la vie évitant les ruptures familiales et la perte de repères ; un enjeu de citoyenneté enfin permettant aux personnes âgées de continuer à participer à la vie locale. C'est dans ce contexte que s'inscrit

l'étude ¹ sur « la mise en réseau des services aux personnes âgées » engagée fin 2004 sur le territoire du Syndicat intercommunal de la Rive gauche du Drac (Sird) près de Grenoble dans l'Isère, avec le soutien de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité qui a abouti à la mise en place d'un système d'accompagnement mobile (SAM).

Une démarche partenariale

Le territoire d'expérimentation de 55,6 km² regroupe 56 403 habitants répartis sur six communes : Seyssinet-Pariset, Sassenage, Seyssins, Noyarey, Veurey-Voroize et Fontaine, pôle urbain le plus important avec plus de 23 000 habitants. On compte déjà 9 291 personnes âgées de plus de 60 ans sur le territoire, population en augmentation qui devrait atteindre un quart de la popu-

lation totale dès 2020, selon les estimations départementales. Ce sont en majorité des femmes, souvent seules. La plupart d'entre elles résident en appartement dans les communes urbaines et, inversement, dans les communes rurales, elles sont majoritairement en maisons individuelles. 73 % des plus de 60 ans sont propriétaires et 2,6 % sont logés gratuitement. On estime à 500 environ le nombre de personnes âgées dépendantes (confinées au lit, en fauteuil ou aidées pour la toilette et l'habillage, et souffrant de troubles psychiques).

La Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité, gestionnaire d'établissements et de services à destination des personnes âgées a accompagné le Sird sur deux projets liés : la création d'un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), implanté dans la commune de Noyarey, et une étude sur la mise en réseau des services aux personnes âgées. Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement local, a permis de pointer l'offre, les besoins et les projets, de mutualiser et de co-construire une réponse adaptée avec l'ensemble des partenaires locaux sous la forme d'une plate-forme de services partagés en réseau permettant le maintien à domicile, en liaison avec les structures d'accueil existantes et l'Ehpad en projet.

Priorité à la concertation

La démarche, qui a privilégié une concertation très large des différents acteurs, s'est articulée autour de trois

phases : le diagnostic d'août à décembre 2004, les préconisations de janvier à avril 2005, le montage et l'expérimentation de mai 2005 à avril 2006. Plusieurs instances ont été mises en place à l'échelle intercommunale afin d'assurer la concertation la plus large possible et la co-construction du diagnostic et du projet : le bureau syndical du Sird, composé des maires des six communes, chargé de prendre les décisions et de définir les orientations stratégiques, mais aussi un comité de pilotage, un comité technique, un groupe focus de personnes âgées et un groupe focus de professionnels et experts de terrain. Enfin, la plate-forme d'échanges, qui réunit l'ensemble des acteurs concernés, est le socle du projet.

L'analyse de l'offre et des besoins s'est notamment appuyée sur deux enquêtes qualitatives. La première a porté sur les différents intervenants auprès des personnes âgées sur leur lieu de travail : représentants des mairies et Centre communal d'action sociale (CCAS), personnel des établissements, personnel travaillant à domicile (aides ménagères, auxiliaires de vie...), professionnels de santé (Centre hospitalier universitaire, médecins, infirmières libérales...) ; responsables d'associations et professionnels de proximité (facteurs, pharmaciens...) et élus. La seconde a été menée auprès d'une cinquantaine de personnes âgées à domicile, en institutions et dans les clubs et associations du territoire. Ces deux enquêtes parallèles ont parfois fait apparaître des

préoccupations et des besoins différents ou d'autres priorités. Les professionnels ont surtout mis en évidence le manque de personnel, les difficultés de recrutement, la formation, la maltraitance, la gestion des situations de crise, les problèmes de coordination, la solitude et l'isolement. En revanche, les personnes âgées ont plutôt insisté sur la solitude, l'accessibilité, le manque de transports adaptés, d'activités et d'animation, les problèmes spécifiques du maintien à domicile comme l'adaptation du logement, les services à domicile, les petits travaux et les commerces de proximité, l'épuisement des aidants, le manque d'établissements, les problèmes d'information sur les services ou le rapport à la vieillesse.

Des préconisations très concrètes

Les personnes âgées sont en demande d'activités et d'animations, d'une offre de transports souple, de réseaux de bénévoles, d'une aide à l'adaptation du logement, de personnel et du développement de l'intergénérationnel. Les professionnels proposent d'organiser la coordination pour informer, orienter et aider à la décision dans la proximité : organiser les besoins des personnes âgées en améliorant les dispositifs existants, créer un accueil de jour ou temporaire, développer le bénévolat et l'animation, adapter le logement, développer l'aide aux aidants, assurer le transport souple, recruter davantage de personnel et valoriser le travail auprès des personnes âgées, favoriser l'intergénérationnel et privilégier la proximité géographique.

Cinq besoins essentiels ont été dégagés : la détection des personnes en difficultés, la veille pour les personnes déjà suivies, la gestion des situations de crise, la coordination permanente des différents intervenants et l'insertion des personnes âgées dans la vie locale. Nos propositions se sont concentrées autour de dix points : définir un cadre et des valeurs communes ; construire le projet autour de la personne âgée en lui laissant toujours le choix ; se recentrer sur la lutte contre l'isolement plutôt que sur les seuls services à domicile ; mobiliser largement l'environnement de proximité et le voisinage ; développer le réseau de bénévoles ; préférer coordonner et mutualiser l'existant que créer de nouveaux services ; privilégier une logique de plate-forme ; mobiliser tous les acteurs (médecins, infirmiers, commerces, facteurs...) avec la volonté de permettre à la personne âgée de rester insérée dans la vie locale ; mettre en place des outils de coordination et de suivi pour la dynamique de projet à long terme.

Le projet construit avec les partenaires locaux à partir du diagnostic est un projet souple et expérimental de coordination qui évoluera peut-être un jour vers un système d'intégration en fonction des besoins des personnes âgées, des moyens des acteurs locaux ou des transformations de l'environnement général. Pour une durée d'un an en phase expérimentale, il associe l'ensemble des structures et institutions du territoire et, au-delà, ayant vocation

à définir et mettre en œuvre la politique en faveur des personnes âgées, ainsi que les intervenants et prestataires de services habilités à assumer la bonne prise en charge de leurs besoins et aspirations.

Un bouquet de services accessibles 24h/24

Le système d'accompagnement mobile (SAM) proposé est un bouquet de services accessibles 24h/24 et 7j/7 à partir d'un numéro unique le 0800 100 038. Il s'articule autour de cinq services principaux :

- la coordination globale et l'accès à l'information pour tous les services, assurée par un des écoutants ;
- la détection des personnes en difficulté. Elle pourra être effectuée par les facteurs dans le cadre d'un partenariat avec la Poste ;
- la veille et le suivi des personnes déjà identifiées, assurée par les facteurs qui vérifient lors de leur tournée que les différents intervenants ont bien pu effectuer leur travail. On renforcera également la solidarité de proximité dans le cadre d'une charte de voisinage ;
- la gestion des situations de crise, prise en charge par une unité mobile qui intervient directement 24h/24 au domicile de la personne âgée et coordonne la mise en place des différentes prestations et services en présence des enfants ou de la famille, voire des voisins ;
- la participation à la vie locale. Les personnes âgées peuvent accéder à des activités à domicile ou participer à des activités collectives extérieures.

Une Charte des valeurs a été signée par l'ensemble des partenaires : libre choix et autonomie de décision de la personne âgée au cœur du dispositif, adhésion de l'ensemble des acteurs locaux au principe de la coordination de leur action, respect des attributions et des compétences de chacun dans un esprit de complémentarité et de pluridisciplinarité, identification claire et respect des objectifs à travers la charte des valeurs communes et les conventions qui formalisent le dispositif, identifient les partenaires et valident la démarche. Dans le cadre d'une démarche de qualité, des conventions sont signées avec l'ensemble des partenaires susceptibles de fournir un service à la plate-forme. Un comité d'évaluation et d'éthique auxquels les usagers sont associés contrôle régulièrement la qualité des prestations.

La démarche de co-construction du projet et la mise en place de la plate-forme de services ont permis de tirer quelques enseignements :

- le droit à l'expérimentation sur un petit territoire intercommunal ne doit pas se faire au détriment de savoir-faire communaux ;
- le projet doit s'associer des compétences extérieures et s'articuler sur des dynamiques engagées à d'autres échelles par d'autres partenaires comme l'État ou le Conseil général, à travers les schémas gérontologiques ou le transport à la demande ;
- il ne faut surtout pas faire « à la place » des professionnels (CCAS, ins-

titions, professionnels de santé et de proximité...), mais avec eux ;

- les professionnels libéraux doivent être associés dès le démarrage de la démarche et dans toutes les étapes, tout comme les futurs « usagers » de ces services ;

- le dispositif doit être évalué et adapté en permanence.

Enfin, nous devons être très attentifs à trois demandes fortes des personnes âgées : « Nous ne voulons plus être considérées comme des malades, mais comme des citoyens à part entière. » « Ce n'est pas parce que nous avons le même âge que nous avons les mêmes goûts ou personnalités. » « Si on peut avoir un bon système de transport pour nous déplacer et rester libre, ça nous suffit amplement. » Permettre à nos aînés de rester des citoyens, hommes et femmes libres, c'est aussi l'objectif de ce projet intercommunal.

Au-delà des approches sectorielles traditionnelles du vieillissement, le territoire intercommunal apparaît ici comme un niveau pertinent en termes de diagnostic de l'offre et des besoins, de mobilisation des acteurs locaux, de mise en réseau des compétences locales et extérieures, de solidarité et de suivi des personnes âgées dépendantes. ■

Maryvonne Lyazid

Adjointe au directeur général, Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Luc Gwiazdzinski

Géographe, enseignant-chercheur à l'UTBM et directeur de l'agence Sherpaa

1 Étude sur la mise en réseau des services aux personnes âgées dans le territoire du Sird, Luc Gwiazdzinski (Dir.), Zhou Sellam (Coord.), pour le Syndicat intercommunal de la Rive gauche du Drac et la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité, mai 2005.

Pour en savoir plus

Allongement de la durée de la vie, Carnets 2010, Conseil général du Territoire de Belfort, 2000.

Villes et vieillir, Institut des villes, éd. La Documentation française, 2004.

La prise en charge des personnes âgées dépendantes dans leur dernière période de vie, les Cahiers, Commissariat au Plan, 2005.

Les retraités dans la vie associative : le défi du papy-boom, deuxième forum international de Belfort sur le vieillissement, Université de Franche-Comté, mai 2003.

Jean Giard, *L'innovation technologique au service des personnes âgées*, Rapport de mission commandité par la ville de Grenoble et le Conseil général de l'Isère, septembre 2004.

Schéma d'organisation gérontologique 2000-2004, Conseil général de l'Isère, Préfecture de l'Isère, janvier 2000.

Habitat et vieillissement, Informations gérontologiques départementales, revue de l'Udiage et du Coderpa de l'Isère, n° 47, 3^e trimestre 2004.

A.-M. Guillemard, *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, éd. Armand Colin, 2003.

A. Grand, H. Bocquet, S. Andrieu, « Vieillesse et dépendance », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 903, éd. La documentation française, 2004.